

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD022-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	60
Votants	76
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 22 mars 2019.

LE 28 mars 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX USÉES DE BOULAZAC LANDRY : LANCEMENT DES PREMIERES OPERATIONS

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, ROUFINIEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, ROUX, SALOMON.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M. GRELLETY
Mme AUTHIER suppléante de M. REYNET

MM. BREAU, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, RAUZET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADIS, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

ABSENTS :

Mmes : CONTIE, DATTRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT, TOULAT, DECABRAS.

MM. : BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, MOTTIER, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, GEOFFROY, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, LAROCHE, COLBAC, DUCENE, CACAN.

POUVOIRS :

M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL	M. KHAIRALLAH	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme CONTIE	Pouvoir à	M. MARTINEAU	M. MACARY	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. DUCENE	Pouvoir à	M. LE ROUX	Mme TOULAT	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON	Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY	Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI
M. GUILLEMET	Pouvoir à	M. MONTORIOL	M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADIS
M. TALLET	Pouvoir à	M. DOBBELS	M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. BELLEBNA	Mme DATTRIER	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. CACAN	Pouvoir à	Mme LABAILS			

OBJET : SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX USÉES DE BOULAZAC LANDRY : LANCEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'étude de diagnostic de l'ensemble des réseaux de collecte aboutissant à la station d'épuration de Boulazac Landry a été réalisée entre 2016 à 2018 par le cabinet G2C. En effet, les services de l'État ont demandé, par le biais de l'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Landry, que soit mis en œuvre le diagnostic des réseaux de collecte.

Que dans un souci de cohérence technique, l'étude a été portée en groupement de commande par BOULAZAC-ISLE-MANOIRE, BASSILLAC et le Grand Périgueux pour diagnostiquer l'ensemble du réseau de collecte (98 km), la station d'épuration, mise en service en mars 2015, étant récente.

Que l'étude prévoit, après l'analyse, la mise au point d'un programme de travaux sur plusieurs années permettant la remise à niveau du réseau de collecte.

Considérant que les investigations de terrain (mesures de débits, curage de réseaux et passage caméra) ont mis en évidence plusieurs axes d'amélioration :

- la sécurisation des postes de relevage ;
- la mise en place de débitmètres pour aboutir à un diagnostic permanent ;
- le renouvellement ou réhabilitation de réseaux pour la réduction des eaux claires parasites et la désobstruction de canalisations.

Qu'ainsi, outre des travaux de mise en conformité à réaliser sur les postes de relevage (débitmètres, clôtures, barreaudage antichute) il s'agit de renouveler des parties de réseau anciennes.

Qu'il concerne les postes de relevage, les réseaux, et les raccordements de certains industriels. Les principales opérations sont :

- la mise en place de traitement sur certains postes de relevage pour réduire le risque de formation d'H₂S (hydrogène sulfuré) : 100 000 € HT ;
- le renouvellement de certains réseaux de collecte (réseaux fissurés ou ovalisés, suppression des eaux claires parasites,...) : 1 200 000 € HT ;
- le suivi plus précis de certains industriels : 60 000 € HT.

Considérant que le montant prévisionnel total du programme de travaux proposé sur 5 ans est estimé à 1 360 000 € HT (niveau étude de faisabilité) pour le Grand Périgueux.

Que pour information, le programme de travaux qui relève de la commune de BASSILLAC est estimé à 740 000 € HT (sécurisation de postes de relevage, renouvellement complet de postes, réduction des eaux parasites par mises en conformité de branchement, renouvellement de collecteurs).

Qu'il est de l'ordre de 850 000 € HT sur BOULAZAC ISLE MANOIRE (débitmètres sur postes de relevage, réduction des eaux parasites par mises en conformité de branchement et renouvellement de collecteurs, mises en séparatif de quelques rues).

Considérant que l'État a bénéficié d'une déviation de la circulation routière de la RN 21 vers la RD5E2 lors des travaux de sécurisation du Pont des planches en 2018.

Que l'ensemble du trafic routier de la RN21 avait alors été transféré sur ce

Qu'en contrepartie, l'État s'est engagé à prendre à sa charge la réfection de la bande de roulement de cette départementale fortement sollicitée (plus de 15 000 véhicules jour dont de nombreux Poids Lourds).

Que le tronçon routier qui va être repris comprend des secteurs sur lesquels l'étude diagnostique de G2C a mis en évidence des réseaux en très mauvais état, avec parfois des risques d'effondrement des collecteurs.

Qu'aussi, il convient de lancer dès cette année les travaux de réhabilitation des réseaux endommagés au préalable de la réfection de cette RD5E2.

Considérant qu'une consultation au marché à procédure adaptée a permis de désigner G2C comme maître d'œuvre de cette opération.

Que les études, au stade du projet, font état de nombreuses contraintes à considérer pour la phase chantier : présence de nombreux réseaux secs et humides, profondeur importante du réseau (supérieure à 2,50 mètres), continuité de service à assurer pour les entreprises industrielles, et réseaux en amiante ciment.

Que certains tronçons peuvent être renouveler par tranchée traditionnelle (Ambroise Croizat, Avenue Firmin Bouvier, Avenue Louis Lescure) tandis qu'il est possible d'utiliser la technique de gainage polymérisé (sans recourir à l'ouverture de tranchée) pour certains collecteurs (Avenue Firmin Bouvier).

Que l'estimation des travaux au stade de projet et de l'ordre de 650 000 € HT, qui sont inscrits en proposition au budget prévisionnel 2019.

Qu'afin de permettre une réfection des enrobés de la RD5E2 par le Conseil Départemental, il est proposé d'adopter le calendrier suivant :

- élaboration du DCE travaux : février/mars 2019 ;
- consultation entreprises : mars/avril 2019 ;
- attribution travaux : juin 2019 ;
- travaux (y compris période de préparation) : juillet à octobre 2019 (avant une réfection de chaussée fin 2019 en suivant).

Considérant que suite aux dysfonctionnements rencontrés par la station de Landry fin 2015, un audit sur les réseaux de collecte avait permis d'identifier deux sources principales en termes de charges polluantes non maîtrisées et qui impactaient le fonctionnement de la station.

Que la plus importante source de pollution identifiée provenait d'un abattoir qui, depuis cette date, a procédé à des investissements en interne pour améliorer le rendement de ces prétraitements.

Ainsi, cet industriel respecte désormais les limites en termes de concentration de polluants rejetés sur le réseau de collecte.

Que de plus, le Grand Périgueux a investi dans la création d'un point d'autosurveillance en domaine public afin de suivre avec précision les données de volumes et de concentration des effluents industriels rejetés.

Qu'ainsi, les données collectées permettent de fiabiliser la facturation appliquée à cet industriel, en lien direct avec la qualité des eaux usées qu'il relargue sur la station.

Que le second industriel identifié est l'établissement Delmond Foies Gras, Cet industriel a prévu, dans l'année 2019, de procéder lui aussi à des investissements afin d'améliorer la performance de ses prétraitements internes.

Considérant que des échanges ont déjà eu lieu avec le Grand Périgueux afin de quantifier les performances attendues et les niveaux de rejet espérés dans l'attente de la finalisation d'une nouvelle convention spéciale de déversement.

Qu'ainsi, et comme préconisé par le cabinet G2C, il paraît important de mettre en place un point d'autosurveillance en domaine public.

Que les travaux consistent à installer un débitmètre en continu et un préleveur automatique afin de confectionner régulièrement des échantillons à analyser pour asseoir une facturation proportionnelle à la qualité des eaux usées renvoyées vers le réseau.

Que l'opération est estimée à 50 000 € HT. Pour ce faire, il est proposé de lancer une consultation de bureaux d'études afin d'étudier la mise en œuvre des travaux.

Que ces deux opérations étant issues du diagnostic préconisé par les services de l'État, elles pourraient être éligibles aux subventions du nouveau programme de l'Agence de l'Eau à hauteur de 10 % pour la réfection de la RD5E2 et de 50 % pour l'autosurveillance de DELMOND Foies Gras.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Lance les premières opérations du programme de travaux du schéma directeur de Landy :
 - la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la RD5E2 dans la zone d'activités de Boulazac ;
 - la création d'un point d'autosurveillance sur les rejets de l'industriel Delmond Foies Gras ;
- Lance les consultations de bureaux d'études et d'entreprises pour ces opérations ;
- Autorise Monsieur le Président à signer une nouvelle convention spéciale de déversement avec Delmond Foies Gras ;
- Sollicite l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour une participation financière ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	26 AVR. 2019	Pour extrait conforme	26 AVR. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	26 AVR. 2019	Périgueux, le	26 AVR. 2019

Le Président
 Jacques AUZOU

